YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2000

DELIBERATION N° 2000/12/871

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SECURITE

Le Conseil Municipal,

VU la délibération en date du 24 septembre 1998 approuvant le principe du Contrat Local de Sécurité et de la participation de la Commune à ce contrat,

VU la délibération en date du 28 octobre 1999 relative à la présentation du diagnostic local de sécurité,

CONSIDERANT les négociations engagées avec l'ensemble des partenaires associés à l'élaboration du Contrat Local de Sécurité,

A la majorité des voix (3 contre : Mme QUAINQUARD, M. PICARD + pouvoir),

APPROUVE les termes du Contrat Local de Sécurité,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer ledit contrat à intervenir avec Monsieur le Préfet de l'Essonne et Monsieur le Procureur de la République.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

REÇU LE
29 DEC. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

MAIRIE D'YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 29.12.2000 et de la publication le 29.12.2000
Le Maire.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE